



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-004, ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 1^{er} juin 2026 :

Règlement numéro 2026-004 édictant le code d'éthique et de déontologie
des élus municipaux.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 2 juin 2026.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale